

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION**

**CC\_2019\_100**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TOURMIGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 juin 2019, conformément à la loi

**OBJET :**

**COMMISSION N°2**

*Signature d'une convention de partenariat 2018-2022 avec l'ONF pour la forêt de MARCHIENNES*

**Présents :**

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1<sup>er</sup> Vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (jusque la délibération CC\_2019\_107)  
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

**Présents à l'ouverture de la séance :**

De la délibération CC\_2019\_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

**Nombre de votants : 48**

De la délibération CC\_2019\_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

**Nombre de votants : 48**

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC\_2019\_108)  
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE  
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX  
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE  
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART  
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU  
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE  
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET  
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

**Absents excusés :**

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP  
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSSE  
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Benjamin DUMORTIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2019**

## **COMMISSION N°2**

### ***Signature d'une convention de partenariat 2018 – 2022 avec l'Office national des forêts (ONF) relative à l'accès du public, à la gouvernance, à l'aménagement et à l'entretien des sentiers de randonnée en forêt domaniale de Phalempin, sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle Carembault***

#### **Le Conseil Communautaire,**

Considérant que la CCPC et l'ONF, soucieux de répondre favorablement à la demande citoyenne d'espace de nature de qualité, de proposer aux populations locales des forêts durables, diversifiées et accueillantes et de développer une offre de loisirs de plein air de qualité, décident de travailler en partenariat.

Que ce travail s'articulera autour de 5 axes principaux :

- La valorisation et l'entretien des sentiers de randonnée de la forêt domaniale de Marchiennes
- L'engagement dans une dynamique partenariale via la mise en place d'un comité de forêt
- La recherche de liaisonnement entre la forêt domaniale et les sites alentours, les Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord
- La mise en valeur des itinéraires de mobilité douce (pistes cyclables) dans la forêt domaniale de Phalempin
- L'éducation à l'environnement, pour sensibiliser les usagers de la forêt à ramasser et trier leurs déchets chez eux et à respecter la nature

Considérant que la convention de partenariat entre l'ONF et la CCPC se traduit notamment par la mise en place d'un projet de réhabilitation et de valorisation du site des étangs de la forêt de Phalempin.

Que ce projet sera présenté dans le cadre d'une convention particulière.

Considérant que la convention est prévue pour une durée de 5 ans.

Vu le projet de convention,

Où l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- D'autoriser son Président à signer la convention de partenariat avec l'ONF, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

